



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Affiché le 7 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN – C. POUZARGUE – D. MONOD – O. CONTRERAS – V. PASQUIER – D. FERLAY – C. CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSE – S. BOIRAL – PY DUCREST – P. GUIZE – H. DESTANDAU – A. BERGER – P. POILANE – M. RIBIER – G. FLEURY – M. JOLLY

Absents : PY. DUCREST (pouvoir G. FLEURY) – JJ. DURANTIN (pouvoir M. JOLLY)

Secrétaire de séance : M. RIBIER

CREATION D'EMPLOI PERMANENT

Par délibération n°22d-0107 du 10 janvier 2022, la commune a approuvé la municipalisation de la bibliothèque. La volonté de la Commune est de recruter un agent bibliothécaire chargé de la gestion de la bibliothèque, la coordination des bénévoles, l'animation des classes et de tout public avec l'objectif de construire à terme un tiers-lieu.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'assistant de conservation ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES, à temps complet (soit 35 heures) à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal avec 16 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions, approuve la création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1 novembre 2022.

LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT SUITE A ANNULATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision de particuliers d'annuler la réservation de la salle d'animation.

Conformément à l'article «*Modalités de location de la salle 1*» du règlement intérieur de la salle Saint-Laurent, l'acompte peut-être remboursé si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la manifestation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par les particuliers suivants :

Salle d'animation	Mr Timothée FAJANDO	29-30 juillet	300 €
Salle d'animation	Mme Catherine BERGER	16 septembre 2022	150 €

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COPAMO ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le Conseil Municipal avec 18 voix Pour et 1 Contre, accepte la proposition de convention entre la Commune et la COPAMO pour la mise à disposition d'un agent informaticien.

L'intervention porte sur des prestations de maintenance du parc informatique : dépannage matériel, assistance aux utilisateurs, entretien réseau, conseils et accompagnement au développement du parc et sera facturée selon le taux horaire de 41 € par agent, intégrant le coût des agents et les différents frais généraux nécessaires pour assurer les services rendus.

CONVENTION AVEC LE GARAGE DE LA COLLINE (THURINS) POUR L'ENLEVEMENT ET LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la création d'un service public municipal de fourrière. Il s'agit de conclure un contrat de prestations de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des

véhicules avec un prestataire agréé par le Préfet du département, le garage de la Colline sise sur la Commune de Thurins (69).

Le prestataire s'engage à appliquer, pour chaque mise en fourrière, les tarifs prévus par le dernier arrêté ministériel fixant les maxima des frais de fourrière pour automobiles.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Centre-bourg : les travaux d'aménagement se déroulent correctement. Des essais de mise en eau de la fontaine ont soulevé des soucis d'évacuation des eaux. Une solution a été trouvée et est en cours de réalisation. Elle pourra de nouveau être mise en eau fin septembre.

Les rampes d'accès au bar restaurant et les assises seront posées à partir de la semaine prochaine.

Comme prévu dans le calendrier, la construction du futur bâtiment a démarré avec le décaissement du sol.

Les fortes pluies du 17 août ont provoqués des inondations chez plusieurs particuliers, notamment en centre bourg. Monsieur le Maire remercie Denis MONOD et Jean-Jacques DURANTIN qui sont intervenus et allés à la rencontre des particuliers en difficulté.

Travaux Mairie : Le secrétariat de Mairie a réintégré ses locaux au 1^{er} étage, laissant place à l'ADMR, en rez-de-chaussée (entrée côté allée des platanes). Le carreleur est attendu prochainement afin de finaliser l'espace kitchenette et WC à l'arrière de la salle des mariages. Les travaux devraient se terminer d'ici 1 mois.

Maison rue de l'étang : Les travaux suivent leur cours. Le bâtiment devant accueillir les logements sociaux est désormais hors d'eau/hors d'air.

Groupe scolaire :

Les pergolas dans la cour de l'école maternelle ont été posées début août afin d'abriter les baies vitrées des classes.

La pose des panneaux photovoltaïques par Rampa Energies en toiture du groupe scolaire s'est terminée sans incident cet été.

La pose de panneaux sur les garages situés rue des écoles est prévu cette semaine.

Durant l'été, les bureaux de la classe de Mme GAUDOIS CM1/CM2 ont été changés

L'attribution du marché de construction du bâtiment R+2 a été réalisée fin juillet et se décompose comme suit :

Lot n°01 - terrassements maçonnerie – Entreprise PAILLASSEUR – 320 000 € HT

Lot n°02 - ossature bois, charpente bois, couverture tuiles, zinguerie, étanchéité –LOFOTEN : 465 500,31 € HT

Lot n°03 - menuiseries extérieures aluminium – fermetures – menuiserie BONIN : 140 370, 78 € HT

Lot n°04 - métallerie, menuiseries extérieures acier – Menuiserie BONIN : 130 842,90 € HT

Lot n°05 - menuiseries intérieures – SARL Faure : 66 825,85 € HT

Lot n°06 - plâtrerie peinture – SAS EDP : 181 573,82 € HT

Lot n°07 - cloisons démontables - DIMATER : 14 330 € HT

Lot n°08 - carrelage, faïences – CARRE CREATION : 113 079,40 € HT

Lot n°09 - sols souples – AU SERPENT : 32 000 € HT

Lot n°10 - ascenseur – ORONA Sud ouest : 20 750 € HT

Lot n°11 - isolation thermique par l'extérieur – ALAGOZ FACADES : 120 000 € HT

Lot n°12 - plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation – rafraîchissement – RABY SAS : 376 205,06 € HT

Lot n°13 - électricité courants forts - courants faibles – ECOL : 143 500 € HT

Lot n° 14 - panneaux photovoltaïques - en cours

> DIVERS

Coralie TRICHARD présente la rentrée des classes avec un effectif de 70 élèves en école maternelle (baisse de 10 enfants par rapport à 2021-2022) et 146 élèves en élémentaire. Un nouveau prestataire, Dupont Restauration a été retenu pour les repas à la cantine dont la fréquentation est en constante augmentation avec en moyenne de 160 inscrits par jour (dont 40 maternelle et 10 adultes).

> MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie la Copamo et les élus présents à l'organisation de Nos lieux enchantés, le 12 juillet. Avec plus de 150 participants, cette manifestation est un succès.

La fête d'été du 23 et 24 juillet s'est bien déroulée. La soirée guinguette dans la salle d'animation a été très appréciée. Aucun débordement n'est à déplorer. Le comité des fêtes maintiendra certainement cette nouvelle organisation.

Monsieur le maire remercie le comité des fêtes pour cette fête d'été et les élus présents pour le pot de la municipalité.

Le forum des associations a eu lieu le samedi 3 septembre en extérieur. Cette année, de nouvelles associations ont tenu un stand renforçant les activités déjà en place. L'accueil des nouveaux arrivants qui s'est déroulé en même temps que le forum a permis de faire la connaissance de 11 familles nouvellement arrivées sur la commune.

Coralie TRICHARD présente les journées du patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 septembre.

Au programme du dimanche 18 septembre :

10h30 : Inauguration du parcours patrimonial centre-bourg. À cette occasion, la compagnie Soleil Fruité proposera une balade théâtralisée

14h30 : Lancement de la chasse au trésor ludique et patrimoniale du Conseil municipal d'Enfants.

14h30 à 18h30 : ouverture de la Chapelle Saint-Vincent et exposition de maquettes.

> COPAMO

La Copamo propose la salle du conseil communautaire en location aux particuliers. Les tarifs sont identiques à ceux de la Commune. Ouvert à tout particulier de la Copamo et hors Copamo.

La Copamo va procéder au comptage routier de la Grande rue/Clos Cibains/Cadix, rue de l'étang, route de Soucieu durant une dizaine de jours en prévision des travaux d'assainissement et de voirie.

L'entreprise CQFD inaugure son nouveau bâtiment ce mardi 6 septembre. La 1^{ère} moitié de la taxe d'aménagement d'un montant de 98 000 € a été versée et conformément à nos engagements, 80 % seront reversés à la Copamo.

La Copamo a obtenu l'agrément Terres de jeux 204 dont l'objectif est de mettre en place sur le territoire des événements en lien avec les Jeux Olympiques. David FERLAY et Hélène DESTANDAU, représentants de la Commune, présentent la 1^{ère} manifestation qui aura lieu le 16 octobre au Clos Fournereau et qui aura comme thème le sport. Autour de différents sports (basket, équitation, judo, cyclisme...), les participants pourront découvrir à la fois des stands de présentation culturelle des sports, des jeux olympiques mais aussi participer à des ateliers de démonstration et d'initiation.

Le programme est à venir.

Orélie Contreras explique que le Plan local de l'Habitat 2022-2028 a été approuvé en conseil communautaire de la Copamo après avis des Communes. Cependant, la Préfecture a émis des observations et modifications à prendre obligatoirement en compte avant application, entre autres revoir à la baisse l'objectif de maisons individuelles dans certains villages, un effort de production pour les Communes disposant de services à la population. Celui-ci sera donc retravaillé en comité Copamo et avec les Communes concernées.

Séance levée : 21h55